*E.R. : Bart de crock – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles*15/10/21

CP 326 : Programmation sociale

Tous, jeudi dernier les employeurs nous ont donné une réponse au cahier de revendications

Le **pouvoir d'achat** (0,4% et **prime corona**) sera discuté dans son intégralité au niveau de l'entreprise. Uniquement pour les entreprises où aucun accord n'est conclu à ce sujet dans un certain délai, une prime brute récurrente sera accordée. Ils ont littéralement dit qu'ils voulaient évoluer vers des conditions salariales et de travail distinctes pour chaque entreprise !

Les employeurs ont à nouveau demandé la possibilité de convertir les salaires en certains avantages similaires. Pour ne citer qu'un exemple : l'utilisation de la prime de fin d'année pour la location d'un vélo.

Ils souhaitent également discuter des modalités du **télétravail** en termes de temps de travail et d'indemnités, mais uniquement au niveau de l'entreprise.

Garanties sur (le maintien des) **mesures sociales** (soins ambulatoires, hospitalisation, tarifs et la couverture décès) : il est convenu d'accorder une période de garantie de 12 mois maximum, sauf en cas de suspension pour cause de CT formation et de congé sans solde.

Le **crédit-temps fin de carrière** 4/5 et 1/2 seront autorisées à 55 jusqu'au 30/06/23 mais liées à la conclusion de l'accord global. Le **congé de soins à temps plein** pour les enfants de moins de 8 ans peut également être autorisé pour 51 mois.

Les autres revendications concernant **l'augmentation de la pension complémentaire (NCT), le départ anticipé, un jour supplémentaire d'ancienneté, la suppression des délais de carence** (prestations sociales) ne sont pas abordées.

En ce qui concerne le **dialogue social** : le banc patronal déclare qu'un compromis avec les syndicats n'est plus possible. Le Règlement d’Ordre Intérieur de la CP n'est pas respecté et la paix sociale non plus. C'est pourquoi les employeurs ne veulent **pas d'un accord sectoriel sur le pouvoir d'achat, la prime Corona et le télétravail.**

**La CGSLB regrette ces positions et constate que les employeurs ne veulent pas négocier la Programmation sociale pour la plupart au niveau sectoriel. Ce que l'on prétend de la consultation sociale est utilisé comme un sophisme afin de ne conclure qu'un "mini-accord".**

Cela signifie un renversement et éventuellement une remise en cause du dialogue social actuel et futur !

Nous examinerons ces positions patronales dans un Bureau Exécutif extraordinaire.

Syndicalement,

Bart De Crock   
ACLVB Nationaal Sectorverantwoordelijke | CGSLB Responsable Sectoriel National  
Nicolas Schiettecatte   
Président sectoriel CGSLB Energie – Sectoraal Voorzitter ACLVB Energie

Joseph PEERAER

Président Bureau Exécutif et Bureau militants CGSLB –

Voorzitter Uitvoerend Bureau en Militantenbureau ACLVB